

LES PRISONS DE PARIS

SOUS LA COMMUNE

Le savant historien du Paris actuel, M. Maxime Du Camp, publie dans la *Revue des Deux-Mondes* une œuvre émouvante et dramatique au plus haut degré qui a pour titre : *Les prisons de Paris sous la Commune*.

L'histoire du "Dépôt près la préfecture de police" du 18 mars au 24 mai 1871, pendant les 57 jours de cet horrible carnaval révolutionnaire, a paru d'abord dans la *Revue*. Plus tard on lira Mazas et la Roquette. On a beaucoup écrit sur la Commune, mais rien encore n'avait eu, selon nous, ce ton de gravité et d'authenticité historiques que M. Du Camp donne à ses récits. Que de choses négligées ou laissées dans l'ombre sont mises en relief et en pleine lumière par lui ! Quel beau portrait il fait du président Bonjean conservant la sérénité et la majesté de la Cour Suprême dans son cabanon, donnant des ordres aux employés et surveillants du Dépôt restés fidèles à leur poste, et dédaignant pour lui-même les moyens d'évasion qu'on lui offrait.

Un des épisodes le plus curieux de cette lugubre histoire est la négociation entamée au nom du Gouvernement par M. de Forsans-Veyset avec le général Dombrowski, pour l'enlever, lui et son état-major, au service de la commune, moyennant 1 million 500,000 francs.

L'incendie de la Préfecture de police est un tableau plein d'horreur. L'auteur a mis en lumière des dévouements héroïques ignorés jusqu'à lui : le sous-brigadier Pierre Braquond, M. et Mme Coré, Mme Saint-Chély, une charbonnière de la place Dauphine, le coiffeur Lebois.

Le moment était opportun pour ces courageuses révélations. Les amis et complices des assassins de la Commune commencent à parler haut et à visage découvert. Des évadés de la Nouvelle-Calédonie, des condamnés à mort remplissent de leur prose meurtrière les colonnes de plusieurs journaux. Déjà les feuilles rouges, les orateurs des clubs indiquent de nouveaux murs de ronde et désignent de nouveaux otages aux Raoul Rigault et aux Ferré de l'avenir.

Le 16 mars 1871, M. Coré, directeur du Dépôt, et le personnel des surveillants, presque tous choisis parmi d'anciens sous-officiers, étaient à leur poste, attendant les événements avec anxiété, lorsqu'à onze heures du soir, le 101^e bataillon, commandé par un certain Jollivet, s'empara de la préfecture de police, pendant que Lullier, qui dès lors prenait le titre de général en chef, à la tête d'une troupe nombreuse de fédérés, se présentait au Dépôt.

Le lendemain on apprit que le "général" Duval, ouvrier fondeur appartenant au groupe des blanquistes, était nommé délégué militaire à la préfecture de police, et que Jollivet, installé à la permanence avec le titre de commandant de place, contre-signerait la signature du "préfet." Le 20, on eut à écrouer soixante-deux gardes républicains (ancienne garde de Paris, ancienne garde municipale), abandonnés le 18 sur les hauteurs de Montmartre et faits prisonniers. Le même jour, vers trois heures, M. Coré reçut une communication du commandant de place :

"Ordre au chef du 162^e bataillon d'envoyer immédiatement une compagnie prendre possession du Dépôt, et de ne laisser entrer ni sortir qui que ce soit de cette maison sans un ordre signé par nous et revêtu de notre cachet.— JOLLIVET."

Muni de ce papier, un capitaine se présente suivi de cent vingt-cinq hommes. M. Coré refuse naturellement d'introduire cette bande, dont la présence au Dépôt et le contact forcé avec les détenus auraient pu avoir les plus graves inconvénients. Il se rend à la permanence afin d'en conférer avec le commandant Jollivet, qui est tellement ivre qu'il ne comprend rien de ce qu'on lui dit. M. Coré s'adresse alors directement au "général" Duval, qui demande à réfléchir, déclare que la mesure est grave, qu'il a besoin de s'entendre avec Jollivet et qu'il fera connaître sa décision. Une heure après, M. Coré est mandé au cabinet du préfet ; il n'y rencontre ni Jollivet ni Duval, et se trouve face à face avec Raoul Rigault, qui vient d'entrer en fonctions.

M. Coré fit valoir ses raisons ; Bigault l'écouta attentivement et lui dit :

"Vous êtes destitué."

M. Coré riposta vertement que, nommé par arrêté ministériel, il ne pouvait être révoqué qu'en vertu d'un ordre émanant du ministre de l'intérieur. Rigault répondit :

"Nous allons simplifier ces formalités."

Il écrivit quelques mots sur une feuille de papier, remit celle-ci à un homme placé

près de lui, lequel l'apporta aux fédérés de service à l'antichambre, escorta lui-même M. Coré jusqu'au Dépôt et le fit écrouer au secret dans la cellule no. 182. Le personnage qui venait d'emprisonner le directeur régulier était le nouveau directeur, Garreau, ouvrier serrurier, âgé de vingt-quatre ans, connaissant les prisons pour y avoir séjourné, un peu malgré lui, pendant quatre années. C'était un homme dur, menaçant, haineux et sombre, qui ne fut doux ni aux surveillants, ni aux détenus, ni aux otages. M. Coré était prisonnier, mais il avait rendu un grand service à tout le personnel du Dépôt, car Raoul Rigault, tenant compte de ses observations, prescrivit la retraite de la compagnie fédérée, qui avait reçu de Jollivet mandat de s'emparer de la prison et d'en faire la police.

Le premier otage et le premier des otages fut amené le lendemain. Jusque-là on avait pu croire que les gendarmes, les gardes républicains, les anciens sergents de ville arrêtés étaient considérés comme prisonniers de guerre et qu'on les retenait sous les verrous simplement pour les empêcher d'aller rejoindre le gouvernement siégeant à Versailles ; dès le 21 mars on dut comprendre de quel sort les gens de bien étaient menacés.

Parmi les hauts personnages de la magistrature et de la politique, un homme s'était toujours distingué par ses idées tolérantes en religion, libérales en politique ; pendant la guerre, il avait, malgré son âge avancé, donné l'exemple du patriotisme et, toutes les fois qu'il en avait trouvé l'occasion, il avait fait acte de présence aux fortifications et ailleurs.

Travailleur infatigable, il n'avait dû sa grande situation, l'honorabilité extrême dont il était entouré, qu'à lui-même et à des efforts que rien n'avait pu ralentir. C'était M. Bonjean, l'un des présidents de chambre de la cour de cassation, petit vieillard alerte, ingénieux, éloquent, très-respecté, toujours écouté, aimant le bien naturellement, le faisant avec passion, voué au devoir et à la vertu.

Le 21 mars, il avait présidé la chambre des requêtes—car justice ne chôme ;—vers cinq heures du soir, on alla le saisir chez lui et on le conduisit au Dépôt. Il donna ses noms au greffe : Bonjean (Louis-Bernard), âgé de soixante-six ans, né à Valence (Drôme) ; l'ordre d'écrou portait : Au secret le plus absolu. Le président fut enfermé dans la cellule no. 6, où, pendant les seize jours qu'il y resta, il fut, de la part des surveillants et des greffiers, l'objet des attentions compatibles avec le mauvais vouloir agressif du citoyen directeur. M. Coré, du fond de son cabanon, n'avait point perdu toute autorité et ne cessait de recommander à son personnel de redoubler de sollicitude envers M. Bonjean.

Deux femmes surtout furent utiles à celui-ci : Mme Coré, qui continuait à habiter son appartement du Dépôt, et la femme du sous-brigadier Braquond ; autant qu'il leur fut possible, elles adouciront la très-dure captivité du président, lui donnèrent des soins que réclamait souvent le mauvais état de sa santé et réussirent à lui procurer une nourriture moins défectueuse que l'ordinaire de la prison.

Si les otages détenus, aux dernières heures de la Commune, n'ont point tous été massacrés, si le plus grand nombre a pu échapper à une mort atroce, ils le doivent exclusivement aux greffiers, brigadiers, sous-brigadiers, surveillants, appartenant à l'administration normale qui n'ont point abandonné leur poste, ont, dans bien des cas, tenu tête aux fédérés et, au moment suprême, se sont associés à la résistance des prisonniers. Ceci ressort absolument de tous les documents qui ont passé sous nos yeux et nous ont permis d'entreprendre cette étude de pathologie sociale ; mais, si les surveillants soupçonnés, injuriés, menacés par les gens de la Commune, n'ont point déserté les maisons pénitentiaires dont ils avaient la garde, c'est à M. Bonjean qu'on le doit. Il avait précédé tous les otages religieux, car le premier de ceux-ci fut M. Blondeau, curé de Plaisance, arrêté le 31 mars.

Seul, dans sa cellule, assis sur l'escabeau de bois ou étendu sur le dur grabat, M. Bonjean avait réfléchi : il ne se faisait aucune illusion sur la bestialité instinctive et voulue des hommes d'aventure qui s'étaient emparés de Paris ; il s'attendait à un massacre dans les prisons et était persuadé que la Commune entasserait dans celle-ci tout ce qu'elle parviendrait à découvrir de gens considérables par leur position, leur fortune ou leur nom. Il résolut donc, pour assurer quelque protection aux détenus qui ne manqueraient pas d'être jetés derrière la porte des geôles, d'user de toute son influence pour engager le personnel des surveillants à rester courageusement au devoir. La situation de ces braves gens était fort critique et très-embarrassante : ils n'ignoraient pas qu'ordre avait été transmis à tout employé du gouvernement de se replier sur Versailles ; rester, c'était en quelque sorte s'associer à des faits de révolte ; s'en aller, c'était livrer les détenus à toutes les fantaisies de la Commune. Cette question, d'où leur avenir pouvait dépendre, les troublait beaucoup. Ce fut M. Bonjean qui dénoua la difficulté.

Le vénérable prisonnier put faire parvenir à Versailles, par l'intermédiaire de M. Kahn, commis-greffier au Dépôt, une lettre à M. Paul Fabre, procureur-général à la Cour de cassation. La lettre était datée du 30 mars, sept heures du matin. M. Paul Fabre venait de mourir. Ce fut M. Lecour, chef de la première division, qui répondit en faisant expédier aux employés du Dépôt et à ceux de toutes les prisons de la Seine l'ordre de tenir bon à leur poste.

Deux fois on essaya de sauver M. Bonjean. Deux fédérés avaient été arrêtés ; leurs camarades adressèrent à Raoul Rigault une lettre pour obtenir leur mise en liberté. Le recto et le verso de la première page seuls étaient couverts ; sur le recto de la page blanche, Rigault écrivit : *Ordre de mettre en liberté les deux détenus ci-contre désignés*, et envoya ce lever d'écrou au greffe du Dépôt par un planton. L'on vit immédiatement le parti que l'on pourrait tirer de ce mandat mal libellé, où les noms n'étaient même pas indiqués, et qui, en fait, constituait un blanc-seing ; il suffisait de faire disparaître le corps même de la lettre, et d'écrire deux noms au-dessus de la phrase de Rigault pour justifier une mise en liberté. On alla trouver M. Bonjean dans sa cellule, on lui expliqua brièvement le projet et les moyens de mettre celui-ci à exécution. Le prisonnier répondit : "Je ne veux compromettre personne, mon évasion serait le signal du renvoi de tous les employés du Dépôt et de leur remplacement par des gens dangereux."

Il ne suffisait pas à Raoul Rigault et à Th. Ferré que le président Bonjean fût sous les verrous ; ils tourmentaient cet héroïque vieillard, qui, dans la solitude de sa prison, pensait à sa femme, à ses enfants qu'il adorait, et qui cependant ne regrettait rien, car il estimait qu'il n'avait fait que son devoir. Un soir, Ferré, Rigault et quelques-uns de leurs amis, après avoir fait un de ces diners dont la carte à payer s'élevait à 228 francs, s'amuserent à visiter le Dépôt. Ferré ouvrit le guichet No. 6 et dit : "M. Bonjean ! M. Bonjean ! voulez-vous vous sauver ? Je suis surveillant, Garreau est couché, voulez-vous filer ?" M. Bonjean s'approcha et répondit : "Je suis las, laissez-moi reposer."

Une autre fois, dans la nuit du 4 au 5 avril, le jour même de l'arrestation de l'archevêque de Paris, la veille du transfèrement à Mazas, qui était la première étape vers la mort, les mêmes exécrables polissons revinrent. Ce fut encore Ferré, que Raoul Rigault mettait volontiers en avant, et qui, précisément à cause de sa taille minuscule, ne reculait devant rien, ce fut Ferré qui ouvrit le guichet de M. Bonjean et qui cria :

"Eh bien ! mon vieux, comment trouves-tu le bouillon !"

—Qui êtes-vous, vous qui me parlez ainsi ?

—Nous sommes des gens fatigués parce que nous arrivons de Versailles ; nous avons flanqué Thiers dans la pièce d'eau des Suisses, et nous avons empalé le gros

Picard ; ton tour viendra bientôt, ne t'impatiente pas.

—Jeunes gens, répliqua M. Bonjean, laissez dormir un vieillard !"

L'employé des prisons, témoin oculaire qui nous a raconté cette scène, nous disait :

"Les clés me tremblaient si fort dans la main, que Raoul Rigault s'est tourné vers moi en me criant :

—As-tu bientôt fini de jouer des castagnettes ?"

Le 4 avril, Mgr. Darboy et son grand-vicaire, M. Lagarde, M. de Bengy, le P. Clerc, l'abbé Allard, l'abbé Crozes, M. de Perny, un missionnaire qui n'a jamais vu chez les sauvages une sauvagerie analogue à celle de la Commune ; l'abbé Deguerry ;

Le 5, Mgr. Surat, M. Maléon, curé de Saint-Séverin, étaient également amenés au Dépôt.

A la fin d'avril, Garreau, envoyé à la direction de Maras, fut remplacé au Dépôt par un parfumeur boiteux nommé Eugène Fouet, qui, tout en promenant sa claudication dans les corridors, devait se demander pourquoi il avait inopinément passé de la manipulation des pommodés à une fonction administrative. Pour parvenir à celle-ci, il avait fait un stage rapide au cabinet de Raoul Rigault en qualité de commissaire de police. Le contact direct avec le chef sans pitié de la Commune n'avait point modifié son caractère ; c'était un homme doux, inoffensif, toujours vêtu du costume civil agrémenté de l'écharpe rouge traditionnelle, sans brutalités pour les détenus, et laissant une initiative précieuse à son personnel. Il ne devint mauvais que dans les derniers jours, lorsque déjà l'insurrection était attaquée dans Paris ; il brandissait un pistolet, en portant un autre à la ceinture et parlait volontiers de brûler la cervelle à tout le monde ; mais, malgré ses menaces, il fit plus de bruit que de mal. Il ne se faisait pas néanmoins une grande idée du devoir professionnel, car, sous sa direction, des faits se produisirent au Dépôt, qu'il est assez difficile de qualifier.

Le soir, vers neuf ou dix heures, des employés au cabinet du délégué à la préfecture de police se présentaient au greffe munis de mandats d'extradition indiquant certaines jeunes femmes incarcérées ou amenées dans la journée de Saint-Lazarre. On les remettait à l'envoyé de Courmet, de Rigault ou de Ferré, qui les ramenait le lendemain matin et les faisait réintégrer en prison. Le Dépôt était donc une sorte de harem bien fourni où les pachas de la préfecture choisissaient intelligemment quelques compagnes de souper. La dernière extraction de ce genre eut lieu le 20 mai, et comprenait cinq jeunes filles nominativement désignées.

Comme toute insurrection victorieuse qui n'a point de raison d'être, la Commune était destinée à périr ; mais pendant qu'elle se maintenait encore, elle dépassa toute mesure dans l'arbitraire ; le registre d'écrou du Dépôt en fait foi : rien que pour les hommes, on compte 3,632 entrées du 18 mars au 23 mai 1871 ; ce jour-là, la prison de la préfecture de police reçoit son dernier détenu, Héloin (Joseph), brasseur, qualifié d'agent bonapartiste. C'est, du reste, la qualification que l'on donnait habituellement aux gens arrêtés sans motif. Celui-là était un inconnu sans importance ; mais le 21 mai le Dépôt s'était fermé sur un personnage qui paraît avoir joué un rôle considérable dans les événements où Paris trouva sa délivrance.

Sous le No. 3,440, on écroue Jean Veysset, agriculteur, âgé de cinquante-neuf ans : espion à garder avec soin à la disposition de Ferré. C'était là une précieuse capture pour la Commune ; elle venait de mettre la main sur un homme entreprenant, énergique, habile, qui avait courageusement risqué sa vie pour faciliter l'entrée de Paris aux troupes de Versailles, et qui avait réussi. Il était soupçonné, surveillé depuis longtemps par les nombreux agents secrets de Raoul Rigault et de Ferré ; mais il avait dépeint toute recherche jusqu'au jour où, livré par une misérable portière âpre au gain, il était tombé entre les griffes de Théophile Ferré.

Déjà, dans la nuit du 11 au 12 mai, des *Vengeurs de Flourens* escortant un com-